

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
CAHORS	CAHORS						
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.
Train de marchandises régulier :		Départ de Cahors — 5 h. 20 ^m matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55 ^m soir.		Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.			

Cahors, 10 Mars.

Les paroles de M. le comte de Chambord sont commentées par tous les journaux.

En général les feuilles républicaines attaquent vivement le prince; mais les feuilles bonapartistes surtout montrent une vive irritation.

Conformément à nos habitudes, nous allons faire connaître diverses appréciations.

On lit dans le *Français*, organe de M. de Broglie :

M. le comte de Chambord ne peut parler sans que l'attention publique ne soit vivement excitée : hommage inconscient rendu par ses adversaires eux-mêmes à la grandeur de ses souvenirs et de la cause dont il est le représentant. Aussi, tous les journaux s'empressent-ils de reproduire ses paroles. Les feuilles conservatrices, accueillent le discours du prince avec une respectueuse déférence, mais se montrent fort sobres de commentaires. Les feuilles de gauches sont plus loquaces et fort injurieuses, montrant une fois encore que le sentiment du respect est ce qui manque le plus à la démocratie. Quelques-unes affectent même de voir là une sorte de démarche « factieuse », contre laquelle elles appelleraient volontiers l'aide du gendarme et du procureur de la République. Tout lecteur de bonne foi, quel que soit du reste son opinion, devra, au contraire, remarquer la modération du discours de Goritz. Le prince semble avoir eu, sous ce rapport, un tel parti-pris, qu'il a évité de toucher à ce qu'on a pu appeler les questions brûlantes, et a préféré envelopper ses idées dans des généralités dont les lecteurs les plus prévenus ne pourraient être choqués. Aussi ces paroles sont-elles évidemment, dans sa pensée, moins un manifeste d'action politique précise et déterminée, qu'une sorte de conseil, de réconfortant moral, adressé à des amis que la tristesse portait au découragement.

On lit dans le *Ralliement*, qui représente le plus pur radicalisme :

Monsieur le comte de Chambord semble se plaindre de ce que les républicains de France le méconnaissent et le calomnient. Grande est son erreur. Bien au contraire, les républicains savent un gré infini à Monsieur le comte de Chambord d'avoir contribué si efficacement à l'établissement et à l'affermissement de la République en France. C'est en effet la tenacité du prétendant et sa chevaleresque loyauté qui ont empêché notre malheureux pays de devenir la proie de la guerre civile en octobre 1873, et nous remercions tous les jours Monsieur le comte de Chambord d'avoir écarté de la France un péril que ses partisans ne craignaient pas d'affronter.

Il est placé trop haut et trop loin pour juger à leur valeur les choses de ce temps. Enveloppé dans les plis immaculés de son drapeau blanc, il assiste, spectateur dé-

sintéressé, au réveil de notre pays, et le voit chaque jour gagner en force et en grandeur sous l'égide de sa République.

Nous admirons son caractère et le remercions de se tenir à l'écart.

M. le comte de Chambord dit qu'il est « parfaitement résolu à faire son devoir, lorsque viendra l'heure propice à son action directe et personnelle. »

Quand cette heure arrivera, nous aussi nous serons prêts.

Mais nous craignons que la cloche qui doit la sonner ne soit pas encore fondue.

M. Emile de Girardin publie ce qui suit dans la *France* :

Les pèlerins dont M. le comte de Chambord reçoit les visites, ne lui disent pas la vérité; ils le trompent. Ils l'induisent en des tentations de langage qui nuisent à son prestige et à son principe.

Le *Gaulois* est furibond au nom de l'ex-prince impérial. Il ne peut pas supporter ce mot si profondément vrai de M. le comte de Chambord, *les aventures de l'empire*. La *Nation*, rédigée par des Ratapoil non moins Ratapoil que ceux du *Gaulois*, s'exprime ainsi :

« Nous regrettons, que M. le comte de Chambord ait rattaché dans le même anathème le radicalisme et l'empire. Une âme sereine et haute comme la sienne nous devait plus de justice. L'empire n'est pas une aventure; il est la fin des aventures; c'est à lui que commence le règne de l'ordre. Le clergé, la magistrature, l'armée, que Monsieur le comte de Chambord s'engage à défendre, n'avaient pas besoin de promesses, lorsque l'empire ÉTENDAIT LA MAIN SUR ELLES. »

A ce propos, la *Gazette de France* administre une volée de bois vert à la *Nation*. Nous citons :

Appeler « l'empire la fin des aventures ! » La *Nation* a la mémoire courte, évidemment. Mais dans quelles aventures l'empire n'a-t-il pas entraîné la France ? Aventure italienne; aventure mexicaine; aventure allemande en 1866 et 1870 : l'histoire de l'empire n'est que la suite des aventures les plus tristes, les plus désastreuses dont nos annales aient conservé le souvenir. C'est mal choisir son temps pour nous dire que l'empire est « la fin des aventures » quand la perte de l'Alsace, celle de la Lorraine et le paiement des milliards de l'indemnité nous rappellent si cruellement de quelle manière se sont terminées les aventures entreprises avec une légèreté si coupable par Napoléon III.

Quant à nous faire souvenir que « l'empire a ÉTENDU LA MAIN » sur le clergé, sur la magistrature et sur l'armée, que la *Nation* en soit sûre, personne ne l'a oublié et ne l'oubliera jamais.

Louis Bonaparte étendait, en effet, la main sur l'armée, quand, dans la nuit du

2 décembre, il faisait arrêter le général Changarnier, le général de La Moricière, le général Le Flo, le général Bedeau, etc., les jetait en prison, les faisait conduire à la frontière et les rayait des rôles de l'armée. Il étendait encore la main sur l'armée quand il la laissait tomber à ce point de décadence et de désorganisation dont la première partie de la guerre de 1870 a fait voir à tous les effroyables résultats.

L'empire étendait la main sur la justice quand il s'efforçait, par la loi sur la limite d'âge, par la loi sur le roulement, par l'usage qu'il faisait de l'avancement, de détruire l'indépendance de la magistrature et de faire de tout le corps judiciaire un instrument politique.

Napoléon III étendait la main sur le clergé quand il livrait le Saint-Père à la révolution italienne; qu'il disait au général Cialdini : « Faites, mais faites vite; » quand il prétendait interdire aux évêques le droit d'élever la parole en faveur du Souverain-Pontife. Il étendait la main, en cette occasion, comme le premier Bonaparte l'avait étendue, lui aussi, en faisant arrêter Pie VII comme un malfaiteur, emprisonner les cardinaux à Vincennes, incorporer les séminaristes dans l'armée.

C'est là ce que la *Nation* appelle « le règne de l'ordre. »

Désorganisation de la justice et de l'armée, concours actif et persévérant donné aux radicaux dans la guerre qu'ils poursuivent contre l'Eglise catholique, voilà, dans le passé, le bilan; dans l'avenir, le programme de l'empire; mais voilà aussi ce dont la France catholique et conservatrice redoute le retour à l'égal de l'invasion du radicalisme. La lumière se fait dans les esprits; les préjugés tendent à s'effacer; les malentendus se dissipent; le pays comprend aujourd'hui de quel côté le salut peut venir. Le moment approche où, la France dégoûtée des expériences qu'on poursuit à ses dépens, écartera les partis révolutionnaires, pour se remettre aux mains de la monarchie légitime.

Le *Journal des Débats* publie un grand article, dont voici la principale partie :

Après bien des tiraillements et des secousses, la France jouit d'un calme relatif qu'il serait presque criminel de troubler; elle travaille en silence à consolider ses institutions; elle s'occupe exclusivement de ses propres affaires; elle prend ses précautions pour que rien ne vienne déranger son œuvre intérieure, pour que l'inquiétude générale qui règne en Europe ne l'atteigne pas dans ses intérêts pacifiques. Et c'est l'heure qu'on choisirait pour réveiller la lutte un peu amortie des partis ! Heureusement, parmi toutes les provocations dont la tranquillité publique peut être menacée, celle qui vient de Goritz est à coup sûr une des moins dangereuses, sinon la moins dangereuse. M. le comte de Chambord se sert d'une langue dont nous ne prétendons pas constater l'élévation et la noblesse, mais qui a le grave défaut de n'être plus comprise

et de provoquer seulement dans les cœurs un mélange d'étonnement et de curiosité. Il a publié bien des Manifestes depuis 1870; un seul d'entre eux a eu le privilège d'exciter d'abord de véritables passions, puis de les éteindre d'une manière définitive. Par un concours de circonstances tout-à-fait exceptionnelles, le retour, jusque-là si imprévu, de la monarchie légitime était devenu presque facile. On sait comment M. le comte de Chambord a renversé d'un seul mot, « par son action directe et personnelle », les espérances de ses amis, les craintes de ses adversaires et la confiance d'une fraction notable du pays. Cette épreuve-là, qu'on le sache bien, était la dernière. La monarchie, un peu artificiellement ressuscitée, s'est tuée de ses propres mains; elle a fini par le suicide. L'expérience est complète, il n'y a point à y revenir.

Si M. le comte de Chambord était capable de se laisser aller à un égoïsme d'épicurien, de sacrifier des principes abstraits à des intérêts personnels, de dédaigner les gloires humaines et de préférer le calme d'une vie paisible à l'honneur périlleux de régner sur un grand peuple, en un mot, si, au lieu d'être l'homme inflexible que nous connaissons, vivant toujours dans le rêve d'un passé détruit et dans la contemplation d'un idéal imaginaire, il était, non pas un politique, mais un philosophe sceptique et désabusé, croit-on qu'il aurait agi comme il l'a fait il y a deux ans ? Non, le doute et le découragement ne peuvent pas entrer dans un esprit qu'une seule pensée, qu'un seul principe occupent et remplissent, M. le comte de Chambord ne perdra jamais sa chimère, il ne croira jamais qu'on puisse comprendre autrement que lui les institutions monarchistes, il ne se persuadera pas qu'on puisse avoir renoncé à les appliquer, lorsqu'il a été bien démontré que les hommes et les choses ne se prêtent plus à cette forme de gouvernement. Son dogme lui commande en même temps la foi et l'espérance. Quant à nous, qui avons perdu ces deux premières vertus théologiques, nous demandons à conserver la troisième, c'est-à-dire la charité. Il nous est impossible de combattre vigoureusement les entreprises inoffensives de M. le comte de Chambord et de juger sa personne avec sévérité. Nous aimons à l'étudier, au contraire, comme un des phénomènes psychologiques les plus intéressants de notre époque. Entre la société française, remuée par quatre-vingts ans de révolutions, et le dernier représentant de la branche aînée des Bourbons, il y a un de ces malentendus particuliers qui deviennent d'autant plus graves qu'on se connaît mieux de part et d'autre, et qu'on se donne mutuellement des explications plus complètes. Chaque fois que M. le comte de Chambord a parlé, chaque fois que la France a agi, le dissentiment s'est trouvé plus profond, de sorte que le fossé s'est agrandi à mesure qu'on fait des efforts pour le combler.

Terminons par le *Moniteur universel*, dont le langage répond à nos propres sentiments :

Les paroles de M. le comte de Chambord ne sauraient manquer d'avoir ici du retentissement parmi les hommes de toutes les opinions. Quand le chef de la maison de France, le descendant de ces rois dont l'existence s'est pendant des siècles confondue avec celle de notre pays, élève la voix, il ne se peut pas qu'elle ne s'entende de loin, et qu'elle ne soit écoutée avec une admiration pleine de sympathie et d'espérance par les fidèles de la royauté, avec colère par les partisans de la révolution, avec respect par tous ceux qui se rattachent à nos grandes traditions historiques, sans croire cependant qu'elles suffisent pour constituer le présent.

Le prince a déclaré qu'il n'avait point pris, comme le disent des calomnieux, le parti de laisser la France en péril, et qu'il ne renonçait pas à tout espoir de la sauver. Il a affirmé qu'il restait inébranlable dans son droit, et parfaitement résolu à faire son devoir lorsque viendrait l'heure propice à son action directe et personnelle.

La question est de savoir quand viendra cette heure, et si elle viendra; elle semblait venue à la fin d'octobre 1873; M. le comte de Chambord n'eut que quelques lignes à écrire, et elle disparut aussitôt, elle s'évanouit instantanément. Les paroles du prince auront-elles pour effet de la ramener, de nous reporter par delà la Constitution à la période provisoire où la monarchie pouvait être légalement rétablie? Avec tout notre respect pour M. le comte de Chambord, nous ne le pensons pas. Une restauration ne saurait sortir que d'une révision totale de la Constitution, et il semble que nous sommes encore loin de l'époque où l'on en pourra même faire la proposition. Les amis de la tranquillité ne doivent certes pas être pressés de voir se rouvrir la lice, fermée en 1875, où les diverses formes de gouvernement se disputèrent la possession de la France. De pareilles luttes sont bien redoutables; il y aurait au moins de la témérité à les provoquer, surtout quand on est si peu à même d'en deviner l'issue. Qui sortirait vainqueur de ce combat? La République ne se laisserait pas déposséder sans résistance, l'empire prétend aussi avoir ses droits, et lui non plus il ne renonce pas à les faire valoir quand l'heure propice sera venue.

Cette heure propice pour les formidables compétitions des partis, il n'est déjà pas très-rassurant qu'elle doive presque fatalement venir dans trois ans; Dieu nous garde de souhaiter que l'espace de temps qui nous en sépare soit raccourci : nous désirons, au contraire, que le fonctionnement normal de la Constitution et son raffermissement progressif éloignent cette éventualité et ne laissent pas s'emparer des préoccupations publiques. Mais si le champ clos doit se rouvrir, nous ne saurions regretter que M. le comte de Chambord ait exprimé la ferme confiance que la monarchie « ne laissera libre passage ni aux aventures de l'empire, ni aux violences du radicalisme. » Le radicalisme et l'empire sont des faits politiques, dont le triomphe peu désirable, à coup sûr, n'est

point parmi les choses complètement improbables. Ces deux frères ennemis possèdent une force dont les amis du gouvernement constitutionnel ont quelques raisons de s'inquiéter; nous sommes bien aises de savoir, non pas seulement que M. le comte de Chambord est décidé à les combattre, ce dont nous étions sûrs d'avance, mais qu'il compte le faire avec succès.

Nous espérons que l'idée de faciliter l'accès du pouvoir aux aventures de l'empire n'est pas plus en faveur parmi les légitimistes qu'auprès du noble prince auquel s'adressent leurs hommages et leurs espérances.

CHAMBRE DES DEPUTÉS.

Séance du 6 mars.

Prise en considération d'une proposition de M. Bardoux sur la célébration d'un culte religieux. M. Raoul Duval a parlé sur cette question. Les observations qu'il a présentées ont une grande importance, quand on songe que M. Raoul Duval est devenu aujourd'hui l'un des chefs reconnus du parti impérialiste. Voici un résumé de cet incident, pour l'édification des catholiques et du clergé :

M. Jules Simon n'est pas à son banc et on n'y voit même aucun des ministres. M. Raoul Duval le regrette, car cette absence de tous les membres du gouvernement semble témoigner qu'ils attachent peu d'intérêt aux délibérations de la Chambre. Mais il n'en croit pas moins devoir présenter ses observations, parce qu'il espère que M. le ministre trouvera au moins le temps de lire dans le *Journal officiel* ce que ses occupations ne lui permettent pas de venir entendre dans cette Chambre.

Il s'agit de la correspondance échangée ces jours derniers entre M. le ministre de l'intérieur et un « ancien prédicateur redevenu laïque, M. Hyacinthe Loysen. » De cette correspondance, il résulte que l'opinion de M. le ministre est qu'il n'y a pas lieu d'autoriser une réunion publique lorsque l'orateur veut traiter des questions religieuses; car rien ne porte à penser que, dans l'espèce, le refus ait été motivé par la qualité du demandeur, auquel M. le ministre a donné l'assurance de sa haute considération.

Le ministre, dans ses lettres, rappelant uniquement un décret de 1808 qui porte « qu'on ne pourra faire de cours publics d'enseignement religieux, » M. Raoul Duval s'étonne qu'il paraisse avoir oublié la loi de 1868, qui déclare « qu'on pourra traiter dans les réunions publiques les questions politiques et religieuses, en réservant au gouvernement le droit d'accorder ou de refuser les autorisations. » Mais sa surprise est plus grande encore de voir M. le ministre de l'intérieur fermer la bouche à un orateur qui eût traité les questions religieuses avec respect, et n'eût pas assurément été jusqu'à cette « liberté de l'outrage » en matière religieuse que réclamait autrefois M. Jules Simon.

Quelques membres du centre gauche manifestent leur mauvaise humeur en disant à l'orateur qu'il eût dû prévenir le ministre de son intention de soulever cette question.

« Ne nous fâchons pas! leur a répondu M. Raoul Duval; pour vous prouver combien je suis loin de vouloir vous assombrir, laissez-moi vous raconter une anecdote :

« J'ai connu un prélat éminent, de beaucoup d'esprit, — on en a même avec la robe qu'il portait (Bruit et rires). — Ce prélat avait connu dans le temps un ministre de l'instruction publique, grand-maître de l'Université, autrefois libre-penseur acharné et devenu très-déferent à l'égard du clergé, il disait : Ce diable d'homme sera cardinal avant moi ! Rires.)

« Eh bien ! pour peu que M. le ministre de l'intérieur continue à persévérer

dans la voie où il s'est engagé et à fermer la bouche à tous ceux qui veulent parler des questions religieuses, je crains qu'il n'arrive à mériter, pour son compte, l'éloge qu'on faisait de ce ministre de l'instruction publique. »

SÉNAT.

Séance du 6 mars.

Le Sénat a discuté la proposition de M. Delsol, tendant à modifier l'article 767 du code civil qui règle les droits de l'époux survivant sur la succession de son conjoint décédé. Cette proposition a une origine déjà ancienne. M. Delsol l'avait présentée dès 1872 à l'Assemblée nationale; il l'a reproduite au Sénat; il en est aujourd'hui le rapporteur. Que veut M. Delsol? Améliorer, en cas de mort de l'un des époux, la situation de l'autre. On sait que cette situation n'a pas été favorisée par notre Code: l'époux, qui durant la vie de son conjoint tenait au foyer commun une place si grande, voit son rôle amoindri soudain; il était presque tout et il n'est presque plus rien; le parent le plus éloigné parfois passe devant lui et succède à une fortune dont cet époux la veille partageait la pleine jouissance. L'époux, au premier rang naguère, est maintenant relégué dans la foule des héritiers infimes. Il ne vient qu'après tous les parents au degré successible, et comme ces degrés sont au nombre de douze, qu'il y a en outre les enfants naturels qui, eux aussi, passent avant, il suit de là qu'en fait le droit de l'époux survivant est à peu près illusoire. Est-ce juste? Est-ce conforme, non pas seulement à l'équité, mais au train même de notre société? Le législateur, par ces prescriptions rigoureuses, ne s'est-il pas contredit? Et notre Code civil n'offre-t-il pas sur ce point — entre maint autre — une grave lacune qu'il importe de combler? Seulement, de quelle manière et dans quelle mesure? — Questions spéciales et purement juridiques, mais fort délicates, car elles touchent à des intérêts considérables; le droit civil ne renferme pas de problèmes plus complexes, ni qu'on doive toucher d'une main plus prudente. C'est pourquoi la commission avait évité tout ce qui pouvait ressembler à une solution radicale.

La proposition de M. Delsol était primitivement beaucoup plus large; il demandait deux choses: d'abord que l'on assurât au conjoint un droit d'usufruit lorsqu'il ne pourrait concourir à l'héritage; il faisait plus, il l'élevait dans l'échelle de la successibilité, le rendant capable de concourir à partir du sixième degré au lieu du douzième. Cet avantage avait encore paru excessif et l'on s'en tenait au droit d'usufruit. Réduite à ces proportions, ne touchant point au système de l'héritage, l'innovation est-elle, en vérité, bien redoutable? — Oui, déclare M. Bertauld; et il a soutenu son opinion avec cette vigueur dialectique, cette tension de la pensée et de la voix qui est proprement sa manière d'être oratoire. M. Bertauld n'était point préparé, disait-il; mais on ne s'en apercevait guère à voir de quels coups redoublés il battait en brèche la malheureuse loi: — A quoi bon un changement qui ne vise que des cas exceptionnels? qui non seulement est inutile, mais qui est nuisible, périlleux, qui attente à la libre volonté de l'époux mourant?

M. Bourbeau, président de la commission, a pris la défense du projet. C'était la première fois que M. Bourbeau abordait la tribune du Sénat, il l'a fait avec beaucoup de distinction; dans un long et remarquable discours, M. Bourbeau, de même que M. Bertauld, a su s'élever aux vues philosophiques sans lesquelles on risque d'envisager mal ces grandes questions de droit, parce qu'on ne les envisage que par leurs détails techniques, et non par les principes moraux qui les dominent et dont tout doit découler.

Après les discours de M. Delsol, de M. Bertauld, de M. Bourbeau, la discussion

semblait épuisée, et les opinions faites. Il n'y avait plus qu'à voter sur l'article unique; mais voici plusieurs amendements, et il est tard. On renvoie à vendredi la suite et sans doute la fin du débat.

M. Thiers et le service militaire

Un rédacteur du *Figaro* raconte dans ce journal une assez longue conversation qu'il a eue ces jours-ci avec M. Thiers, sur la loi militaire. L'ancien président y a exposé les opinions que chacun lui connaît. Il a fait l'apologie de la loi de 1832, qu'il regrette amèrement d'avoir vu changer. « Mais, dit alors son interlocuteur, demandez-vous qu'on abroge la loi du 27 juillet 1872 pour en revenir à la loi de 1832, corrigée et améliorée? »

— Non, je ne demande pas cela. Il ne faut pas changer tous les trois ou quatre ans le système militaire d'un pays; et, de même qu'un bon général ne change pas sa ligne de bataille sur le terrain du combat et devant le feu de l'ennemi, de même un pays doit se garder d'être surpris par les événements en plein travail de réorganisation militaire, c'est-à-dire en plein désarroi. Mais, après avoir justifié ma préférence pour les garanties qu'on a abandonnées, pour le système de sept ans, seul capable de former de bons sous-officiers et de procurer une armée solide, je demande au moins qu'on maintienne ce qui est. C'est le minimum!

Comme on oublie en France! Souvenez-vous que la loi du 10 mars 1818, la loi Gouvion Saint-Cyr, avait fixé la durée du service à douze années, dont six sous les drapeaux et six dans la réserve; que la loi du 9 juin 1824 l'abaisse à huit années, et qu'enfin la loi du 21 mars 1832 la réduisit à sept. Eh bien, ces sept ans, je le répète, c'était la vraie mesure, c'était la vérité. Néanmoins, on a voulu diminuer encore et on a imprudemment fixé à cinq ans. Soit, soit; il m'est bien permis de le regretter; mais au moins, qu'on s'y tienne!

M. Thiers fut interrogé ensuite sur le remplacement. Nous reproduisons sa réponse à titre de curiosité, mais en faisant de sérieuses réserves sur certaines des idées qui y sont exprimées :

— Oui, certainement, je suis toujours favorable au remplacement, mais, bien entendu, en prenant toutes les mesures nécessaires pour éviter ses abus. L'obligation du service *en personne*, c'est ce qu'il y a de plus despotique au monde, de plus attentatoire à l'égalité, de plus préjudiciable à toutes les carrières et à tous les intérêts. La faculté du remplacement, au contraire, est essentiellement démocratique et égalitaire. Demandez à nos agriculteurs, à nos artisans, ce qu'ils en pensent, et vous verrez s'ils ne préféreraient pas racheter leurs fils pour les garder à la ferme et à l'atelier.

Mais aujourd'hui on met de l'obligation partout, et, après l'avoir inscrite dans la loi militaire, on voudrait la mettre aussi dans l'enseignement primaire. C'est de la déraison!

Tenez! un homme qui n'est pas suspect, un général éminent, qui était sincèrement libéral et même républicain, Lamoricière — il avait bien de l'esprit et c'est un de ceux que j'ai le plus aimés! — eh bien! Lamoricière a énergiquement défendu, en 1848, l'ancienne loi de recrutement que des broillons voulaient changer, tandis que lui l'avait vue à l'œuvre. On a voulu abolir le remplacement; j'ai combattu la proposition, et une majorité écrasante a maintenu la liberté du citoyen et du père de famille. Il y avait 803 votants; la motion n'a pu réunir que 140 voix; elle a été repoussée par 663. Jules Simon s'en souviendrait bien; il a voté avec moi pour le maintien du remplacement; mon vieil ami Glais-Bizoin aussi, et Garnier-Pagès, et M. Rouher, et tant d'autres.

Non-seulement le remplacement bien conçu et bien organisé est un avantage pour le citoyen, mais il est un avantage aussi pour l'Etat. Voulez-vous un exemple? Supposons que j'aie vingt ans. J'en suis bien loin, et je ne regrette pas trop de ne plus les avoir, parce que je ne pense pas sans quelque inquiétude à tous les spectacles dont l'avenir pourrait me faire le témoin! Mais enfin, supposons que j'aie vingt ans: c'est l'âge de la conscription; je suis de petite taille, pas bien vigoureux et n'ayant pas beaucoup de goût pour la vie de caserne. Qu'est-ce que je fais par le remplacement? Je viens dire à l'Etat: Vous avez besoin d'un soldat; mais moi, je ferais un mauvais soldat, tandis que je puis faire un assez bon avocat ou un écrivain honorable. Je vais vous donner à ma place un bon soldat, robuste, capable de supporter la fatigue; et ce n'est pas moi qui vous garantis ces qualités; c'est vous, l'Etat, qui les constaterez et qui en serez juge.

Je vous le demande: où est ici le déshonneur pour la chose publique?

Et ce n'est pas tout: de même qu'il ne me convient pas, à moi, d'être soldat, parce que je ne me sens aucune vocation pour la vie militaire, de même cette vie convient à celui qui me remplace par un contrat qu'il a librement passé avec moi; de sorte qu'au lieu d'un soldat chétif, mécontent, ne faisant son métier qu'à contre-cœur, l'Etat possède un soldat vigoureux, de belle humeur, content de servir; — n'y a-t-il pas là bénéfice pour tout le monde?

Le volontariat est une mauvaise institution; elle ne nous donne pas de soldats, elle détourne de l'esprit et de la carrière militaire les jeunes gens, qui n'entrent dans la caserne qu'avec la pensée d'en sortir le plus tôt possible. Je ne demande pas qu'on le supprime tout de suite, brusquement; non, parce que, dans une matière aussi grave, il ne faut rien faire avec précipitation. Mais je dis que l'innovation est jugée et qu'il faut songer à quelque chose de meilleur pour l'avenir.

L'Empire ouvert

On lit dans le *Figaro* :

« Grand branle-bas dans la presse bonapartiste.

« L'Ordre fusionne avec la Nation, et le Salut avec le Petit Caporal. Le traité fondamental ensemble les deux premiers journaux, a été signé lundi, et celui des deux autres journaux le 4^{er} mars. Il paraît que c'est par l'ordre direct du prince impérial que cette combinaison s'accomplit, et qu'il l'a préparée avec un administrateur de la Nation qu'il a fait venir pour cela à Florence.

« Les deux journaux seront placés sous la surveillance d'un comité de direction, dont les membres ont été désignés par le prince, et dont MM. Raoul Duval et Rouher font partie.

« Le mot d'ordre donné par le prince est : *L'Empire ouvert*. »

L'Empire ouvert, c'est la France ouverte à la démagogie révolutionnaire et livrée à la conquête étrangère.

Il faut fermer la brèche; ce n'est pas en appelant ceux qui l'ont ouverte que la France pourra être sauvée et se protéger contre les envahisseurs.

Ce qu'il faut, ce n'est pas l'Empire ouvert à la France: c'est la France fermée à l'Empire.

(Gazette de France).

Soie et laine

Les journaux impérialistes s'emparent avec joie des chiffres de l'exportation lyonnaise depuis 1871 et constatent avec un naïf orgueil que, sous l'empire, Lyon était plus prospère.

En 1871, disent-ils, l'exportation a été de 482,112,000 fr.; en 1872, de 435,848,000; en 1873, de 477,688,000; en 1874, de 414,900,000; en 1875 de 376,665,000; en 1876, de 296,818,000.

Et ils ajoutent :

Avant 1870, les exportations de tissus de soie dépassaient cinq cent millions.

A qui la faute aujourd'hui, si nous achetons plus de laine que de soie?

A qui la faute, si la politique faussée de la France s'est tournée vers la guerre et nous a ruinés?

A qui la faute, si Lyon souffre en ce moment?

Les Lyonnais eux-mêmes, qui sont d'ardents républicains et irréconciliables adversaires de l'empire, répondent assez par leur attitude à ces trois questions. (France).

La Presse

ET LES CHEMINS DE FER.

On lit dans le *Sémaphore*, de Marseille :

Nous avons parlé en son temps de la convention intervenue entre le Ministre des Travaux Publics et la Compagnie d'Orléans en vue de la cession à cette Compagnie des lignes de la Charente et de la Vendée. Ce projet a été soumis à l'examen d'une commission parlementaire. Celle-ci vient de déposer son rapport; les conclusions en sont tout opposées à la proposition ministérielle. Il y est dit, en somme, que l'étendue des lignes de la Compagnie d'Orléans est déjà trop considérable et qu'il faut songer à constituer un autre grand réseau ou à rendre l'Etat propriétaire des lignes en question, dont l'exploitation serait confiée dans ce cas à des compagnies fermières. L'opinion de la presse n'est guère favorable en général aux projets de la commission. En outre de la confusion d'idées que l'on remarque dans le rapport de M. Richard Waddington, le ressort de ce document (il est aisé de le constater) un esprit d'hostilité envers les grandes compagnies qui est non-seulement de l'ingratitude, mais surtout de la passion et de l'aveuglement.

Le *Siècle* examine avec quelque développement la double hypothèse exprimée par la commission. Nous nous bornerons à reproduire les considérations de notre confrère sur la seconde, celle du rachat des chemins secondaires par l'Etat et de leur exploitation par une compagnie fermière.

Au point de vue des charges qui doivent en résulter, ce système prête d'abord assez gravement à la critique. Le rachat des lignes exploitées et la construction des nouveaux chemins comporteraient des dépenses que l'Etat ne pourrait amortir qu'au moyen des parts de bénéfices que lui attribuerait la compagnie fermière, et ces lignes s'annonçant comme peu productives, l'amortissement serait forcément très-long. Si les chemins secondaires étaient annexés au réseau d'Orléans, l'Etat n'en deviendrait pas moins propriétaire à l'expiration des concessions de cette compagnie; il s'imposerait, il est vrai, des dépenses de garantie d'intérêt, mais il y a de sérieuses présomptions pour que la Compagnie d'Orléans, grâce à la richesse de son ancien réseau, rembourse le Trésor dans un délai peu éloigné. Sous le rapport financier, l'annexion à l'Orléans offrirait donc plus d'avantage à l'Etat que le projet de la commission.

L'Etat se chargeant de l'établissement des nouveaux chemins, ces chemins seraient-ils construits plus rapidement que par l'entremise de la Compagnie d'Orléans? Nous ne voudrions pas l'affirmer et nous ferons remarquer que lorsque les compagnies s'engagent à construire, elles assument des obligations légales qu'elles ne peuvent pas enfreindre. L'Etat, qui fait et défait les lois, tient compte avant tout des possibilités budgétaires et elles sont subordonnées aux circonstances.

Il n'est pas démontré, d'ailleurs, que le régime de l'affermage soit propre à assurer une bonne exploitation. La commission n'a pas discuté cette question qui pourtant mérite examen. La commission dit qu'on devrait intéresser la compagnie fermière à exploiter dans les meilleurs

conditions possibles. Ce vœu est louable, mais ne résout rien. Il s'agit de tenter une expérience absolument nouvelle dans notre pays, pour laquelle nous ne sommes pas préparés. A l'étranger l'affermage ne semble pas avoir donné jusqu'à présent de brillants résultats. Une compagnie fermière n'exploite habituellement que pour une courte période, elle ne se sent pas attachée au réseau comme une compagnie concessionnaire et l'obligation d'accomplir des engagements la dispose très-souvent à se prémunir contre une diminution éventuelle de son produit net au moyen d'économies mal entendues. Enfin, il est incontestable que si une compagnie fermière avait à soutenir la concurrence d'une entreprise puissante, elle serait malaisément en mesure d'attribuer à l'Etat une part importante de bénéfices.

CHRONIQUE LOCALE
ET MÉRIDIIONALE.

En vertu d'un décret du 22 septembre 1876, le délai pendant lequel les militaires et marins blessés en 1870-1871 ou devenus infirmes, sont autorisés à demander une pension déjà accordée est prorogé jusqu'au 31 mars courant.

Le ministre de la guerre a décidé que, désormais, les anciens officiers de la garde mobile qui se présenteraient pour l'armée territoriale seraient admis sans examen et que, dorénavant, les anciens officiers de l'armée active qui voudraient occuper un poste dans l'armée territoriale, seraient promus au grade supérieur qu'ils avaient au sortir de leur régiment.

On annonce la mort d'Orélie 1^{re}, ex-roi d'Araucanie, ex-avoué de Périgueux, décédé à Bordeaux, où, comme nous l'avons dit, il était tombé malade en arrivant d'Amérique.

L'Avenir de la Dordogne mentionne un cas de séquestration commis par un père sur sa fille âgée de dix-neuf ans, dans une commune des environs de Bordeaux :

Le frère et les sœurs sont d'accord et ne veulent avouer à personne ce qu'est devenue leur sœur depuis trois mois.

Le père a déjà subi une condamnation, il y a quelques années, pour avoir frappé un de ses voisins qui l'accusait de sorcellerie.

Le tribunal correctionnel de Privas vient de juger une affaire de falsifica-

tion de vins par la fuchsine. Les prévenus, MM. Jossierand et Prudot, de Marausson, près Béziers, ont été reconnus coupables, et le tribunal les a condamnés à quatre mois de prison et 1,000 fr. d'amende. Le jugement sera, en outre, inséré dans deux journaux de Privas, un journal de Béziers et un de Nîmes; de plus, il sera affiché à 300 exemplaires dans les gares de Paris-Lyon-Méditerranée.
(Patriote de l'Ardeche).

D'après des observations particulières faites par les jardiniers, quand l'hiver est doux, que la neige fait de rares apparitions en décembre et en janvier et que le froid se produit à peine, le mois de mars est fécond en fortes gelées et vent glacial.

La cérémonie de Montmartre.

Samedi a été célébré le premier anniversaire de la consécration de l'église provisoire élevée à Montmartre pour le vœu national du Sacré-Cœur.

Mgr Richard, coadjuteur de S. Em. le cardinal-archevêque de Paris, accompagné de son secrétaire, a célébré la messe à neuf heures du matin. Des chants religieux d'une admirable beauté ont été exécutés pendant la cérémonie par des artistes qui prétaient volontairement leur concours à cette fête catholique. On a remarqué principalement le beau talent de M. Collonges, premier violon de l'Opéra.

Une foule immense se pressait à l'intérieur et autour de la chapelle; on y distinguait les dames patronnesses de l'œuvre, M. Abbadie, architecte, tous les entrepreneurs des travaux, une multitude d'ouvriers dont on admirait le recueillement.

Mgr Richard, après la messe, a donné aux assistants la bénédiction du Saint-Sacrement. Sa Grandeur a prononcé ensuite une touchante allocution. Monseigneur a commencé de remercier tous les Français qui prêtent un concours à l'œuvre si dévouée du Vœu national. Puis il a développé avec l'éloquence la plus pénétrante le texte suivant : « Allons avec confiance au trône de la Grâce, pour obtenir la miséricorde en temps opportun. »

Après la cérémonie, Mgr Richard, suivi de toute l'assistance, a visité les travaux de l'église. Les ouvriers se sont mis à leur besogne en sa présence; les machines à vapeur ont fonctionné. Monseigneur a constaté l'activité et le succès des grands travaux entrepris.

Mgr Richard a remercié et félicité le R. P. Rey et les Pères appartenant à

l'ordre des Oblats de Marie, qui président si dignement à l'exécution de la loi votée par l'Assemblée nationale.

LA VIANDE FRAICHE D'AMÉRIQUE.

Il vient de s'accomplir à Londres un événement d'une grande importance économique.

On a ouvert dans la Cité un marché destiné à recevoir de la viande fraîche venue d'Amérique, et apportée par des navires américains dans des chambres froides.

C'est à Liverpool que les viandes sont débarquées et placées immédiatement dans des wagons frigorifiques. De là elles sont expédiées sur Londres et mises en vente. Le premier envoi qui a été fait comprenait 50 bœufs, dont les quartiers enveloppés dans leurs toiles d'emballage ont été vendus à raison de 70 centimes les 453 grammes.

Les prochaines expéditions comprendront des viandes de moutons. Le magasin frigorifique est immense, il est situé près de la station de Cannon Street, et il peut recevoir la dépouille d'environ 1,000 bœufs.

L'apparition de cette viande fraîche, sur le marché de Londres, a causé une émotion profonde dans la population pauvre, qui pourra désormais, pour un prix relativement modéré, se procurer des viandes fraîches, de qualité égale à celles débitées jusqu'à ce jour à un taux inabordable.

Théâtre de Cahors

Direction de M. Boutines.

Spectacle de Dimanche, 11 Mars.

Le Bossu

drame en 5 actes et 10 tableaux.

Le Chapeau de Paille d'Italie

vaudeville en 5 actes.

M. Boutines promet une agréable surprise aux amateurs de musique.

Notre directeur vient de traiter avec une troupe lyrique parisienne, à la tête de laquelle figure le nom de M. Morère ex-lauréat du conservatoire de Paris, et pensionnaire de l'académie nationale de musique. Nous n'avons pas à faire ici l'éloge de M. Morère, ses créations à l'Opéra lui ont acquis une réputation de fort ténor, justement méritée.

Les artistes qui accompagnent M. Morère sont en tous points dignes de le seconder.

L'affiche du jour fixera le prix des places, et l'heure du spectacle.

CALENDRIER DU LOT. — Mars.

JOURS	FOIRES.
11 Diman.	
12 Lundi.	Creysse, Albas, Castelnaud, St-Géry, St-Sozy, Touzac.
13 Mardi.	Montdoumerc, Issepts.
14 Mercr.	Montcabrier.
15 Jeudi.	Esclauzels, Figeac, Rudelle.
16 Vend.	Prayssac, Cornac.
17 Samedi.	St-Matré.

Lunaisons du mois de Mars.
 ☉ D. Q. le 6, à 10 h. 10 du soir.
 ☽ N. L. le 15, à 3 h. 3 du matin
 ☼ P. Q. le 22, à 1 h. 19 du soir.
 ☿ P. L. le 29, à 3 h. 58 du matin
 Les jours croissent de 1 h. 50 m.

Pour la chronique locale, A. Layrou.

DERNIÈRES NOUVELLES

ORIENT

Le général Ignatieff est arrivé à Paris. Il y aura certainement échange d'idées entre cet éminent diplomate et M. le duc Decazes; le général est de ces hommes dont la conversation est trop précieuse pour qu'on ne se félicite pas en tout pays de trouver une occasion d'en profiter; mais on a à peine besoin de dire qu'il ne peut être chargé auprès du gouvernement français d'aucune mission spéciale, comme celle qu'il vient de remplir à Berlin. Le rôle de notre pays dans les affaires d'Orient est trop connu, il a été assez souvent défini devant toute l'Europe pour que nul doute ne règne à cet égard; si le général, après avoir conféré à Londres avec les hommes d'Etat anglais, s'était arrêté à Paris au retour, sa visite aurait eu probablement l'avantage de succéder à une entente déjà établie entre la Russie et l'Angleterre. Paris est donc le terrain sur lequel le général Ignatieff vient se rencontrer avec comte Schouvaloff, ambassadeur de Russie à Londres, rien de plus.

Quant aux résultats des entretiens de Berlin, on ne les connaît pas. Mais des renseignements adressés de St-Petersbourg à la Correspondance politique de Vienne nous instruisent sur les dispositions du gouvernement russe. Il a demandé aux gouverneurs des provinces des rapports concernant le vœu des populations dans la question de paix ou de guerre. La réponse unanime est que personne en Russie ne souhaite la guerre, mais qu'on en sentirait la nécessité si les autres puissances ne parvenaient pas à proposer un moyen plus efficace d'améliorer la condition des chrétiens de Turquie que

CHAPITRE XXIII.

Dès que le son du cor donna le signal du départ des Limontains, Béatrix retenant ses larmes, essuyant ses yeux, composant son visage, alla sur un balcon qui donnait sur la rue. Derrière elle, étaient son père et sa mère. Elle vit alors sortir du portail l'étendard à la cigogne, le curé et ses paroissiens qui marchaient deux à deux, et se dirigeaient vers la poterne d'Anglise. Le batelier et sa femme fermaient la marche.

En levant la tête pour adresser un dernier salut à ses maîtres, Marthe fut agréablement surprise de voir Béatrix, remise de son émotion, occupée à considérer le défilé de la petite troupe.

Il fut décidé que les deux époux partiraient pour Castelletto le lendemain matin. Qui pourra redire les tendres conseils, entrecoupés de baisers et de caresses, que la mère donna à sa fille dans cette journée suprême, dans cette dernière soirée, les promesses qu'elles échangeaient et qui ne devaient pas s'accomplir. Qui pourra dire avec quelles paroles et quelles larmes le comte et Ermeline remirent leur enfant aux mains de son époux, avec quelles instances ils la recommandèrent à Lupo et à Laurette qui l'accompagnaient en Terre-Sainte!

celui qui consisterait à laisser à la Porte un temps de répit, et, pour ainsi dire, un quart d'heure de miséricorde. Le général Ignatieff a dû insister à Berlin sur cette constatation officielle des sentiments qui règnent en Russie; il est à remarquer aussi que, si les organes officiels du gouvernement russe tiennent un langage des plus pacifiques, d'autres feuilles qui dans ces derniers temps parlaient beaucoup de paix, le Golos, le Rousski Mir, le Novoje Vrémia, commencent à changer de note.

Versailles, 10 mars.

Un succès colossal a couronné la souscription à l'emprunt de la ville de Marseille. On sait déjà que cet emprunt a été couvert 62 fois, et tous les résultats ne sont pas encore connus.

On dément de Bordeaux la mort de M. de Tonneins. L'ex-roi d'Araucanie est toujours à l'hôpital de cette ville, où le cardinal Donnet est allé le voir. Une souscription en faveur de M. de Tonneins vient d'être ouverte à Bordeaux.

L'état du duc de Castries, frère de Mme la maréchale de Mac-Mahon s'est beaucoup amélioré. On le considère maintenant comme hors de danger.

On parle sérieusement de M. Larombière, pour remplacer à la cour d'appel M. Davienne, qui va être mis à la retraite comme ayant atteint la limite d'âge.

Les journaux anglais publient un télégramme de Belgrade, annonçant que le ministre de la guerre serbe vient de congédier la plupart des officiers russes qui servaient dans l'armée serbe.

Un autre télégramme de Pesth mentionne le bruit répandu à Constantinople, que le Khédive aurait promis au sultan de mettre à sa disposition, en cas de guerre, 30,000 hommes de troupes et quatre navires de guerre.

Moyaux a été arrêté aujourd'hui chez un marchand de vin du faubourg Saint-Antoine.

Bourse de Paris

Cours du 10 Mars.

Rente 3 p. %/.....	73.85
— 4 1/2 p. %/.....	103.00
— 5 p. %/.....	107.15

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 9 mars	CLOTURE précédente
Banque de France...	3.290	3.280
Credit foncier....	593 75	596 25
Orléans-Actions...	1.102 50	1.102 50
Orléans-Obligations.	339	339
Suez.....	680	683 75
Italien 5 %/.....	72 47	72 65

Quand l'heure fixée eut sonné, après de longs embrassements, la jeune fille qui s'efforçait de monir de la fermeté, s'échappa des bras de sa mère, et, la laissant toute en larmes, descendit en toute hâte l'escalier, s'élança dans la cour, sauta sur le palefroi qu'on lui avait préparé et se mit route. Ottorino, Lupo, Laurette et deux écuyers du comte qui devaient escorter les époux jusqu'à Castelletto, montèrent promptement à cheval, et la suivirent.

Au moment de sortir, elle rencontra le fauconnier et sa femme qui l'attendaient pour lui faire leurs adieux et embrasser en même temps leurs enfants; mais elle redouta une nouvelle scène d'attendrissement et éprouva un si ardent besoin de s'éloigner de ces lieux où elle laissait tant de personnes aimées que, baissant la tête, elle passa devant eux en courant, sans même répondre à leur adieu.

La petite troupe chemina longtemps en silence sur la route de Sesio Calenda. Enfin, Ottorino mit sa main sur le cou du coursier que montait Béatrix, et tout en continuant à trotter, il disait à la jeune femme :

A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
10 mars 1877. (97)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DU TREIZIÈME SIÈCLE

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XXIII.

(Suite.)

Enfin, Marthe s'approcha de Béatrix, et voulut lui baiser la main; mais la jeune fille la retira et la lui posa doucement sur l'épaule.

— Adieu! lui dit-elle, ma bonne Marthe, souvenez-vous de moi que vous avez portée si souvent dans vos bras quand j'étais enfant; recommandez-moi au Seigneur. Adieu!

A ces mots, elle se retourna, comme si elle voulait sortir, mais tout à coup, vaincue par l'émotion, la jeune fille revint vers Marthe, et fixant sur la vieille femme ses grands yeux bleus pleins de larmes,

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des Etudes du Lot.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

EXTRAIT DE JUGEMENT de Séparation de Biens.

Par jugement du tribunal de Cahors, en date du vingt-sept février dernier, la dame Adèle Labarthe, sans profession, habitante et domiciliée de la commune de St-Martin-de-Vers, pourvue de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors, en date du neuf novembre dernier, a été séparée de biens d'avec le sieur Vincent Delcriay, son mari, propriétaire, habitant et domicilié de ladite commune de St-Martin-de-Vers.

Elle a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié véritable :

A Cahors, le neuf mars mil huit cent soixante-dix-sept.

L'acqué poursuivant,
Signé : DELBREIL.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

EXTRAIT DE JUGEMENT de Séparation de Biens

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en du vingt-sept février dernier, la dame Marie-Anne Cournille, sans profession, habitante et domiciliée de la commune de Flaungnac, a été séparée de biens d'avec le sieur Jean Mérignot, son mari, charpentier, habitant et domicilié de ladite commune de Flaungnac.

Elle a constitué M^e Scipion Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié véritable.

A Cahors le neuf mars mil huit cent soixante-seize

L'acqué poursuivant,
Signé : DELBREIL.

Sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine : Ouverture du Concours agricole de 1877, au Palais de l'Industrie et types d'animaux primés ; Ravages causés par la tempête du 20 février, sur le littoral de la Manche ; une planche de double

format représentant la fête de bienfaisance donnée à l'Opéra, au profit des ouvriers lyonnais sans travail ; les cérémonies dans l'Inde, à l'occasion de la proclamation du titre impérial de la reine Victoria (trois gravures) ; le Favori, ravissante page d'art, d'après le tabl. au de M. Jourdan. — Rébus, Problème d'échecs.

TOUR DU MONDE, Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 844^e livraison. (10 mars 1877). — Texte : Voyage en Grèce, par M. Henri Belle. 1861-1868-1874. Texte et dessins inédits. — Douze dessins de F. Lix, E. Guillaume, E. Schrader, F. Sorrieu, D. Maillart et Th. Weber.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 223^e livraison (10 mars 1877). — TEXTE : Chloris et Jeanne-ton, par M^{me} Colomb. — Robinson, par Charles Joliet. — Le crin végétal, par P. Vincent. — A travers la France : Menton, par Et Leroux. — Cameron, par Louis Rousselet. — Heur et Malheur, par Emma d'Erwin. — Les crues de la Seine, par Albert Lévy.

Dessins : Sahib, H. Clerget, E. Bayard, Castelli et J. Hansen.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

MAUX D'ESTOMAC, GASTRITE

Les personnes âgées, faibles de poitrine, au malades de l'estomac et des intestins, les convalescents, auxquels l'usage du chocolat et du café est interdit, trouveront dans le **Racahout de Delangren**, un déjeuner nutritif, réparateur et aussi agréable que facile à digérer. Dépôts dans chaque ville. (Se méfier des contrefaçons.)

Avis. — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons la NEPTUNIDE-ROUILLE dont le succès est assuré (Voir aux annonces.)

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel PILON, de Paris.

On demande des représentants

EPILEPSIE

CRISES NERVEUSES, HYSTÉRIE
Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises. Docteur KIVALLIS, 10, rue de Rennes, Paris, de 2 à 3 heures ou par correspondance.

Notice sur l'hygiène pour combattre l'obésité, expédiée franco, sous pli cacheté, contre 2 fr. à M. BERNARD, chimiste, 20, rue d'Assas, Paris.

Avis. — On demande des représentants pour la vente à crédit de toute la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. — Bonnes remises. — S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleurus, 33, à Paris.

ACHETEZ VOS MONTRES

70, Grande-Rue, à Besançon.

Chez **A. ROBERT**, fait Economie réelle. — Garanties sérieuses. Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign^{ts} gratuits et francs.

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

La plus ancienne Chocolaterie de France

Chocolat Pailhasson DE LOURDES

Maison fondée en 1729.

Lauréat des expositions, ex-fournisseur breveté de l'Impératrice.

Principal dépositaire à Cahors. — M. Espéret, rue de la Mairie.

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà promptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE-ROUILLE (Extrait de plantes marines). Renseignements gratuits en écrivant à M. ROUILLE, pharm. de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

HENRICH LANZ A MANPHEIM (Grand Duché de Bade)

Construction de Machines agricoles

Spécialité de BATTEUSES A BRAS ET A MANÈGE (56,000 machines livrées). Grande médaille de progrès à l'Exposition Universelle de Vienne 1873. 52 diplômes d'honneur, 18 médailles d'or ; 65 médailles argent et bronze.

ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS.

EPILEPSIE

Guérit par correspondance le D^r KILLISCH, médecin spécialiste à Dresde (Saxe), Wilhelmsplatz, 4. — Guérison : plus de 8,000

CAFÉ DES GOURMETS

TOUTES

LES BOITES

DOIVENT ÊTRE

SCELLÉES PAR UNE BANDE

PORTANT LE NOM :

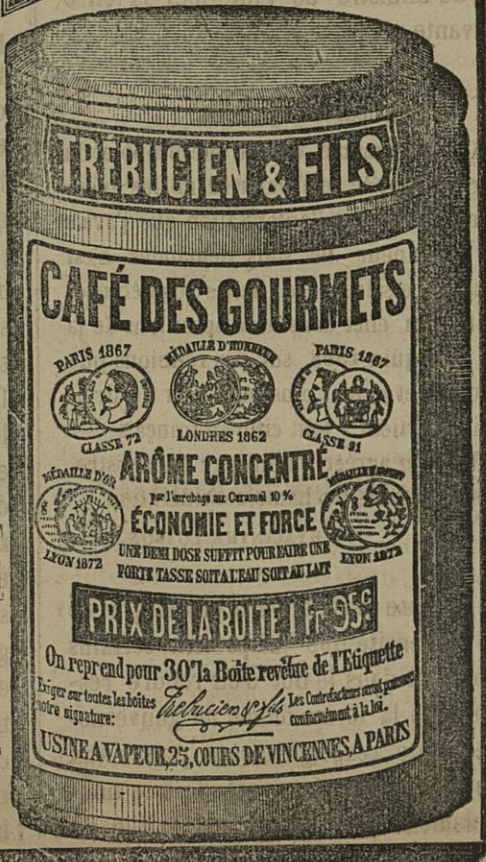
TREBUCHEN & FILS

Se défier des Fraudes

DANS

LES BOITES OUVERTES

POUR DÉTAILLER



CONTOU

BOULANGER

Rue Saint-James, à Cahors.

PAIN, TRÈS-BONNE QUALITÉ.

FAIT DES COQUES

Tous les Dimanches.

MASTIC L'HOMME-LEFORT



SEUL ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. reconnu le meilleur par tous les horticulteurs

POUR GREFFER A FROID ET CICATRISER LES PLAIES DES ARBRES ET ARBUSTES

(S'APPLIQUE AVEC UN COUTEAU OU UNE SPATULE) Employé dans les pépinières nationales, impériales, royales, françaises et étrangères. — FABRIQUE, 162, rue de Paris, 162, à Belleville - Paris. se défie des nombreuses imitations et exige la signature de l'inventeur sur chaque boîte. — Dépôt dans tout le département chez les principaux épiciers, grainetiers ou quincailliers et à Cahors, dépôt central pour le Lot, chez M. Vinel, pharmacien-drogst.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine :

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foye et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.
HAUTERIVE. — Prescrit comme Célestins.

Administration de la C^o concessionnaire :

PARIS, 22, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les Droguistes et pharmaciens.

5^e année.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Parait tous les Dimanches

EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES

Résumé de chaque Numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier.

Bilans des établissements de crédit.

Recettes des ch. de fer. — Correspondance étrangère. Nomen-

clature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours

des valeurs en banque et en bourse. Liste des tirages.

Vérités des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

4 fort volume in-8.

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

E. HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8, Paris.

NOTRE-DAME-DE-PARIS

Roman de **VICTOR HUGO**

NOUVELLE ÉDITION ILLUSTRÉE.

80 Livraisons à 10 centimes, 16 Séries à 50 centimes.

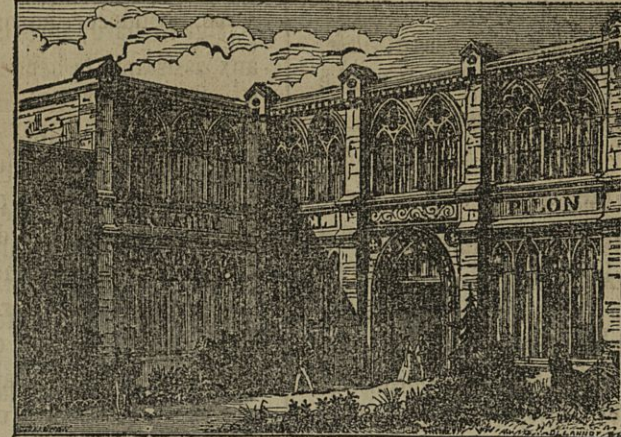
En vente à Cahors, chez GIRMA, libraire.

LIBRAIRIE ABEL PILON & C^o

33, rue de Fleurus, à Paris.

LIBRAIRIE

MUSIQUE



CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition, PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE

ECONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES

INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE

OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains : BEETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLÉMENTI; doigtée par Moscheles, soit 11 volumes grand format. Prix... 80 fr.

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

MALADIES de la VESSIE

Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeois de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 2 f. et 4 f.

RHUMES CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS DE POITRINE guéries par les SIROP et PATE de BLAYN

aux Bourgeois de Sapin et au Baume de Tolu. 1^o 50 la b. BLAYN, ph. 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes ph^o de France et de l'étranger.



GRAND ÉTABLISSEMENT DE PHOTOGRAPHIE

A CAHORS, 10, RUE DE LA MAIRIE, 10,

Maison de la pharmacie Vinel.

G. KOLB

Ci-devant à Strasbourg, rue des Hallebardes

Médaille de bronze Médaille d'argent

PHOTOGRAPHIE PORTRAITS APRÈS DÉCÈS

en tous genres et de toutes grandeurs

SPECIALITÉ Agrandissement, Reproduction

POUR GRECQUES ET MOSAÏQUES VUES

ET MONUMENTS

ON POSE PAR TOUS LES TEMPS

Les Ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 5 h. du soir.